

**Projet de fusion des
statistiques annuelles
de l'industrie**

Fusain

Sessi

Plan de la présentation

1. L'environnement créé par Resane
2. Les spécificités de la statistique industrielle
3. L'impact de Resane sur la statistique industrielle
4. Le projet Fusain
5. L'enquête annuelle de production : caractéristiques et organisation cible
6. La conduite du projet Fusain : le dialogue avec les organismes professionnels agréés
7. Les nouvelles modalités de coopération avec les organismes professionnels

L'environnement créé par Resane

Le projet Resane impose une contrainte forte au dispositif statistique en introduisant *a priori* une contrainte de cohérence entre des données d'origines diverses, ce qui a plusieurs conséquences :

1. nécessité de procéder à une harmonisation des unités statistiques considérées (type d'unités, champ couvert, échantillons, ...)
2. nécessité de réconcilier les données individuelles, pour ne pas avoir à arbitrer ultérieurement entre des agrégats incohérents

Les spécificités de la statistique industrielle ⁴

La réglementation européenne y a une place importante. Outre les règlements généraux (Nomenclatures, unités statistiques, répertoires, SBS, ...), deux règlements ont un impact fort :

- le règlement Prodcom (n° 3924/91)
- le règlement court terme (« règlement STS ») (n° 1165/98)

Cela conduit à un binôme d'enquêtes annuelles détaillées et mensuelles rapides

Les spécificités de la statistique industrielle : 506 enquêtes de branches

Un ensemble d'enquêtes qui ont aujourd'hui deux objectifs :

1. Recensement des productions

grand détail-exhaustivité =>

- Enquêtes trimestrielles (21) ou annuelles (242)
- Échantillons exhaustifs > 20 salariés (avec des variantes)
- Questionnaires très détaillés (près de 10 000 produits suivis)

2. Suivi de la conjoncture (production + commandes)

rapidité de traitement =>

- Enquêtes mensuelles
- Échantillon représentatif (60 % à 80 % de la production)

Les 506 enquêtes de branches

Une particularité ...

- 390 enquêtes « directes » du Sessi
- 116 enquêtes confiées à des organismes « agréés » (pour 66 OPA)

... en forte diminution :

le souci d'amélioration de la qualité des enquêtes et le désengagement de certains OPA a conduit le Sessi à reprendre à son compte de plus en plus d'enquêtes.

L'impact de Resane sur la statistique industrielle

Le projet Resane impacte très fortement les statistiques industrielles :

1. la partie « informations économiques générales » de l'EAE disparaît au profit d'informations d'origine administrative
2. la partie répartition par branche des activités de l'entreprise fait en partie doublon avec les enquêtes de branche

Il est donc nécessaire de repenser le dispositif

Le projet Fusain

Le Sessi a donc imaginé de fusionner l'ensemble des statistiques annuelles sur l'industrie (Fusain)

1. La partie « informations économiques générales » est traitée par l'Insee dans le cadre de Esane
2. La partie relative aux activités fait l'objet d'une enquête annuelle de production portant sur les produits à un niveau au moins aussi détaillé que Prodcom

Les données individuelles des deux origines sont confrontées de façon à produire une statistique cohérente

Le projet Fusain

Cela conduit à :

- supprimer l'enquête annuelle d'entreprise et les enquêtes annuelles de branche portant sur la production
- supprimer certaines informations qui figuraient dans l'EAE ou les collecter autrement
 - en élargissant le champ des données administratives mobilisées (ex : données locales et TP)
 - en modifiant l'équilibre entre les enquêtes annuelles et les enquêtes pluriannuelles (thématiques)
- à terme, mieux articuler la statistique annuelle et la statistique conjoncturelle

L'enquête annuelle de production : caractéristiques et organisation cible

L'EAP concernera toutes les entreprises industrielles ayant au moins un salarié (le cas des entreprises de 0 salarié sera examiné avec chaque OPA concerné) :

1. sur les entreprises d'au moins 20 salariés ou 5 M€ de chiffre d'affaires (21 700 entreprises) :
enquête exhaustive
2. sur les autres entreprises (73 400 entreprises) :
enquête par balayage sur cinq ans

L'enquête annuelle de production : caractéristiques et organisation cible

Stratégie d'interrogation

Taille							
de		>=20 salariés ou >=5 M€ de CA	10 à 19 salariés et <5 M€ de CA	1 à 10 salariés et <5 M€ de CA	0 salariés <5 M€ de CA	et Total	
Pourcentage couverture							
Entreprises les plus contributives à l'activité au seuil de 90%	Stratégie	Exhaustif Questionnaire détaillé	Exhaustif ou par rotation pluri- annuelle Questionnaire détaillé				
	Nb entreprises		5 009	7 967			
	% du CA Total		1,0%	0,7%			
Entreprises contribuant à 10% de l'activité	Secteur plusieurs Prodcod		Stratégie	Par rotation pluri-annuelle Questionnaire simplifié			Pas de prise en compte sauf cas particulier décidé suite à analyse spécifique avec les OPA concernés
			Nb entreprises	6 130	40 064		
			% du CA Total	0,9%	1,6%		
	Secteur 0 ou 1 Prodcod		Stratégie	Balayage par Sirène			
			Nb entreprises	2 461	12 797		
			% du CA Total	0,4%	0,6%		
Nombre d'entreprises			21 746	13 600	60 828		48 532
Pourcentage du chiffre d'affaires total		94,3%	2,3%	2,8%	0,6%	100,0%	

L'enquête annuelle de production : caractéristiques et organisation cible

Le questionnaire portera principalement sur les facturations et les livraisons (en quantités physiques) sur l'année civile écoulée

1. la somme des facturations devra être cohérente avec le chiffre d'affaires de l'exercice (ramené à l'année civile)
2. le détail des facturations sera analysé en plusieurs éléments selon qu'il s'agit de produits fabriqués, confiés en sous-traitance, revendus en l'état, ...

Le devenir des enquêtes de branche

Les enquêtes de branche mensuelles ne sont ni directement ni immédiatement concernées par les modifications introduites par Fusain

1. dans l'immédiat, elles sont maintenues en l'état (sous réserve des ajustements de calage sur la Naf rév.2)
2. à terme, le plan de sondage et la liste des produits devront intégrer les enseignements de l'EAP (qui permettra de constituer une base de sondage adaptée aux besoins des EMB)

Le devenir des enquêtes de branche

Les enquêtes de branche annuelles qui portent sur la production des entreprises n'ont plus de raison d'être. Elles disparaîtront ou deviendront des enquêtes internes à des organismes professionnels (hors programme Cnis)

Les enquêtes annuelles portant sur d'autres aspects que la production des entreprises seront réexaminées en opportunité (en formation industrie, au printemps 2008)

Un travail est en cours pour sur les enquêtes trimestrielles

La conduite du projet Fusain : le dialogue avec les organismes professionnels agréés

Cette orientation modifie radicalement le positionnement respectif du Sessi et des OPA ...

... mais n'interdit pas de maintenir une coopération avec les OPA de façon à prendre en compte leurs besoins.

Trois domaines de coopération ont été identifiés :

- la conception de l'enquête
- la gestion courante de l'enquête
- l'accès aux données et la diffusion des résultats

La conduite du projet Fusain : le dialogue avec les organismes professionnels agréés

Le dialogue a été mené en deux phases

1. Automne - hiver 2006-2007
rencontres bilatérales Sessi / OPA pour identifier les problèmes et élaborer la solution cible
2. Été - automne 2007
groupe de travail avec l'ensemble des OPA pour étudier plus en détail les modalités de l'enquête et l'accès aux résultats

Les nouvelles modalités de coopération¹⁷ avec les organismes professionnels

Tous les organismes professionnels qui le souhaiteront auront la possibilité de poursuivre (ou de renouer) leur coopération avec le Sessi sur trois aspects :

- intervenir sur le contenu du questionnaire (variables sectorielles, détail des produits)
- la gestion de l'évolution de la liste de produits (en année courante)
- la diffusion des résultats.

Cela suppose, pour les OPA, des possibilités spécifiques d'accès aux données

Les nouvelles modalités de coopération¹⁸ avec les organismes professionnels

En ce qui concerne la diffusion et l'accès aux données, les OPA auront des devoirs et des droits :

- le devoir de diffuser rapidement des résultats détaillés de l'enquête (sous réserve de l'application des règles de secret) en complément de la diffusion plus systématique faite par le Sessi
- le droit d'accéder à des exploitations spécifiques de l'EAP (par le biais d'un extranet)
- la possibilité d'accéder à des données individuelles approchées (intervalles de valeurs) pour effectuer des expertises